



E-learning BA5 RECYCLAGE : PERSONNES QUALIFIEES

a **kiwa** company

Cette formation en ligne est destinée aux employés qui ont déjà suivi un cours de deux jours "BA5 personne qualifiée" et qui possèdent déjà des connaissances nécessaires. Au cours de ce cours de recyclage, ils apprennent en ligne l'état actuel de la situation.

POUR QUI ?

Cette formation est destinée à chaque participant qui a déjà suivi la formation BA5 « Personne qualifiée » auparavant.

CONTENU DE LA FORMATION

- Domaine d'application et cadre légaux
- Les dangers de l'électricité
- Contrôles et protection individuelle
- Travaux aux installations électriques
- Les dispositifs de protection
- Accident d'origine électrique

OBJECTIFS

- Cette formation de recyclage s'applique à l'exploitation des installations électriques et aux opérations sur celles-ci ou près de celles-ci. Ce sont des installations électriques fonctionnant à des niveaux de tension depuis la très basse tension incluse, jusque et y compris la haute tension.
- La formation BA5 « Recyclage » est un programme de formation spécifique défini pour développer et maintenir satisfaisante la capacité des personnes qualifiées à exécuter des travaux sous tension. Cette formation répond à l'obligation de l'employeur énoncée dans le Codex sur le bien-être au travail, livre 3 titre 2, qui comprend des dispositions spécifiques sur les installations électriques sur le lieu du travail.
- Le maintien de l'aptitude du personnel à réaliser des travaux sous tension en sécurité doit être maintenue soit par la pratique, soit par une nouvelle formation ou par un recyclage.
- Il convient à l'employeur de réviser la validité de l'habilitation aux travaux sous tension toutes les fois que c'est nécessaire et selon le niveau d'aptitude de la personne concernée.
- Cette formation entre dans le cadre des obligations de l'employeur en matière d'information et de formation de ses travailleurs. L'employeur veille à ce que chaque travailleur reçoive une formation à la fois suffisante et adéquate au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, formation spécifiquement axée sur son poste de travail ou sa fonction.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Vous recevrez un e-mail quelques jours après votre inscription, veillez à surveiller votre spam pendant cette période. A partir du moment où vous recevez l'e-mail, vous avez 3 mois pour compléter le module, après ce délai votre accès sera fermé.
- La formation en ligne dure 5,5 heures. Prévoyez suffisamment de temps pour prendre des notes et passer le test de connaissances (le cas échéant).
- Après avoir suivi l'e-learning, chaque participant peut immédiatement télécharger son attestation de participation.
- Les participants qui optent pour le test de connaissances en ligne et le réussissent, verront leur résultat immédiatement et recevront une attestation supplémentaire.
- Cette formation est disponible en ligne en français et en néerlandais.

- Cet formation en ligne n'est pas admis pour une demande de subvention via chèques formation, il n'y a pas d'interaction avec le formateur

LIEUX DE FORMATION

Lieux	Durée de la formation	Langue	Prix
Online	Au moins 6.5 heures (*)	Néerlandais	278 EUR
Online	Au moins 6.5 heures (*)	Français	278 EUR

Prix hors TVA.

Vincotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be. Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.

(*) La durée effective d'une formation en ligne est difficile à déterminer. Veuillez donc à prévoir du temps pour prendre des notes et revoir les vidéos (si vous le souhaitez).